

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 01057

Numéro SIREN : 347 384 570

Nom ou dénomination : BOULANGER

Ce dépôt a été enregistré le 02/10/2019 sous le numéro de dépôt 19870

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

445 boulevard Gambetta

CS 60455

59338 Tourcoing Cedex

BOULANGER SA

avenue de la Motte

59810 Lesquin

RECEPISSE DE DEPOT DES COMPTES ET BILANS ANNUELS

Dénomination : BOULANGER

Numéro RCS : 347 384 570

Numéro Gestion : 1992B01057

Forme Juridique : Société anonyme

Adresse: avenue de la Motte
59810 Lesquin

Dépôt des Comptes Annuels

Exercice clôturé le : 31/12/2017

Durée de l'exercice : 12 mois

Comptes annuels déposé le : 26/09/2019

Sous le numéro : 19870

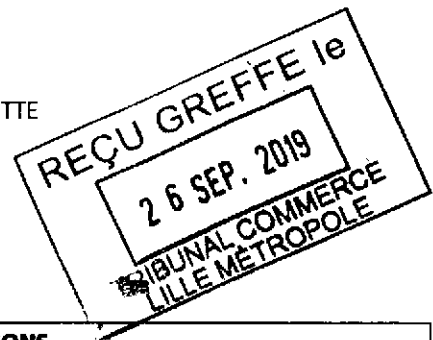
Délivré à Lille Métropole le 2 octobre 2019

Le Greffier,



BOULANGER
 SA AU CAPITAL DE 40 611 564 Euros
 SIEGE SOCIAL : LE HUB – AVENUE DE LA MOTTE
 59810 LESQUIN

 347 384 570 RCS LILLE METROPOLE



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
 DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
 DU 24 avril 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
 LE VINGT QUATRE AVRIL,
 A HUIT HEURES TRENTE.

Les Actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire dans les locaux du siège social de la Société, sur la convocation en date du 10 avril 2018 qui leur a été faite par le Conseil d'Administration.

.../...

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-/...
- . examen et approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 ;
-/...
- . affectation du résultat ;
-/...
- . Pouvoirs pour les formalités

Monsieur le Président donne lecture à l'Assemblée des rapports du Conseil d'Administration et des rapports de commissariat.

Puis, Monsieur le Président ouvre la discussion. Le Président répond aux questions et donne des précisions complémentaires puis, les Actionnaires s'étant déclarés suffisamment informés, les résolutions suivantes sont mises aux voix.

oo oo oo oo

PREMIERE RESOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après présentation des rapports du Conseil d'Administration et lecture du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels ainsi que le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font ressortir un bénéfice de 53 901 711 Euros.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

TROISIEME RESOLUTION : AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur la proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de l'exercice de la manière suivante :

- en dividendes	30 000 000 Euros
- le solde, en report à nouveau	23 901 711 Euros
TOTAL	53 901 711 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2017 s'élèvera à 30 000 000 Euros, soit la somme de 10,34 Euros environ par action. Le Conseil d'Administration vous propose de déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement du dividende.

La date de mise en paiement interviendra au plus tard le 30 septembre 2018.

Ce dividende ouvrira droit au profit des actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant, pour les personnes ayant opté pour l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2014	3,85 €	1,54 €
2015	4,93 €	1,97 €
2016	11,51 €	4,60 €

La résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

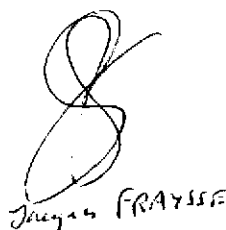
HUITIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

.../...

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL



Jacques FRAYSSE

BOULANGER
SA AU CAPITAL DE 40 611 564 €
SIEGE SOCIAL : AVENUE DE LA MOTTE – LESQUIN (59810)

347 384 570 RCS LILLE METROPOLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 FEVRIER 2018**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT,
LE VINGT FEVRIER,
A HUIT HEURES TRENTE.

Les membres du Conseil d'Administration de la Société se sont réunis au siège social, sur la convocation qui leur a été faite par leur Président en conformité avec les règles statutaires. En entrant en séance, ils ont signé le registre de présence.

.../...

Le Président constate que le quorum requis par les statuts est atteint et qu'ainsi, le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

-/...
- . Proposition d'affectation du résultat et de versement d'un dividende,
-/...
- . Pouvoirs pour les formalités,

.../...

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil propose de soumettre à l'Assemblée Générale des Actionnaires d'affecter le bénéfice de la manière suivante

- en dividendes	30 000 000 Euros
- le solde, en report à nouveau	23 901 711 Euros
TOTAL	53 901 711 Euros

En conséquence, le dividende distribué au titre de l'exercice 2017 s'élèverait à 30 000 000 Euros, soit la somme de 10,34 Euros environ par action. Il sera proposé à l'Assemblée Générale de déléguer au Directeur Général les pouvoirs nécessaires à la fixation de la date de mise en paiement du dividende.

En application de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes par action mis en paiement au titre des trois exercices précédents ainsi que l'abattement correspondant a été le suivant :

	Dividendes	Abattement
2014	3,85 €	1,54 €

2015	4,93 €	1,97 €
2016	11,51 €	4,60 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

... / ...

ONZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL


Jacques FRAYSSE

COPIE

BOULANGER

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 decembre 2017)




Jacques FRATHE

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT
63 rue de Villiers
92200 Neuilly-sur-Seine

**AUDIT & COMMISSARIAT –
AINE & DELDIQUE Associés**
59, boulevard Vauban
59 000 Lille

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 decembre 2017)

Aux Actionnaires
BOULANGER
Avenue de la Motte
59810 Lesquin

Mesdames, Messieurs,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BOULANGER relatifs à l'exercice clos le 31 decembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de garantie, tel que décrit dans le paragraphe « 6. Provisions pour risques et charges » de la note « II. Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas fourni, dans son rapport de gestion, les informations sociales, environnementales et sociétales prévues à l'article L.225-102-1 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly sur Seine et Lille le 9 avril 2018

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT



Philippe Aerts

**AUDIT & COMMISSARIAT
AINE & DELDIQUE Associés**



Rémy Aine

1 BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2017

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois : 12	
Adresse de l'entreprise : Avenue de la Mairie		Date de l'exercice précédent : 31/12/2016	
Numéro SIRET : 34738457002017		Néant ☐	
59810 LEZOUIN		Néant ☐	
Bilan		Néant ☐	
Autres renseignements, précisions		Néant ☐	
Capital souscrit non appelé (I)		Néant ☐	
Frais d'établissement *		Néant ☐	
Frais de développement *		Néant ☐	
Concessions, brevets et droits similaires		Néant ☐	
Fonds commercial (I)		Néant ☐	
Autres immobilisations incorporelles		Néant ☐	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		Néant ☐	
Terrains		Néant ☐	
Constructions		Néant ☐	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		Néant ☐	
Autres immobilisations corporelles		Néant ☐	
Immobilisations en cours		Néant ☐	
Avances et acomptes		Néant ☐	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		Néant ☐	
Autres participations		Néant ☐	
Créances rattachées à des participations		Néant ☐	
Autres titres immobilisés		Néant ☐	
Prêts		Néant ☐	
Autres immobilisations financières *		Néant ☐	
TOTAL (II)		Néant ☐	
ACTIF IMMOBILISÉ *		Néant ☐	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (3)		Néant ☐	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		Néant ☐	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		Néant ☐	
ACTIF CIRCULANT		Néant ☐	
STOCKS *		Néant ☐	
Matières premières, approvisionnements		Néant ☐	
En cours de production de biens		Néant ☐	
En cours de production de services		Néant ☐	
Produits intermédiaires et finis		Néant ☐	
Marchandises		Néant ☐	
Avances et acomptes versés sur commandes		Néant ☐	
Clients et comptes rattachés (3) *		Néant ☐	
Autres créances (3)		Néant ☐	
Capital souscrit et appelé, non versé		Néant ☐	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)		Néant ☐	
Disponibilités		Néant ☐	
Charges constatées d'avance (3) *		Néant ☐	
TOTAL (III)		Néant ☐	
Comptes de régularisation		Néant ☐	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		Néant ☐	
Primes de remboursement des obligations (V)		Néant ☐	
Ecart de conversion actif * (VI)		Néant ☐	
TOTAL GENERAL (I à VI)		Néant ☐	
Retrov. (1) Dont droit au bail		Néant ☐	
Valeur de réserve de propriété *		Néant ☐	
Immobili- séances		Néant ☐	
Des explications concernant ces rubriques sont données dans le document 2013		Néant ☐	

Retrov. (1) Dont droit au bail

Valeur de réserve de propriété *

Immobili-
séances

Des explications concernant ces rubriques sont données dans le document 2013

2 **BILAN - PASSIF avant répartition**

DCRFP N° 2051 2017

Désignation de l'entreprise SA BOULANGER				Néant ☐	
				Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 40.611.564)	DA	40 611 564		40 611 564
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	12 700 766		12 700 766
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 061 157		3 664 997
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	43 665 718		110 262 591
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	53 901 711		33 799 286
	Subventions d'investissement	DI			
Autres fonds propres	Provisions réglementées *	DK	27 587 897		31 910 686
	Produit des émissions de titres participatifs	DL	182 528 812		232 949 898
	Avances conditionnées	DM			
		DN			
		DO			
	Provisions pour risques	DP	41 444 323		46 108 042
	Provisions pour charges	DQ	3 156 497		3 041 615
		DR	44 600 820		49 149 657
		DS			
		DT			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DU			
	Autres emprunts obligataires	DV	1 659 754		27 616 665
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DW	19 326 729		14 697 643
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DX	288 095 951		282 285 400
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DY	95 938 593		85 212 012
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DZ	2 514 997		2 516 854
	Dettes fiscales et sociales	EA	7 071 829		6 881 018
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EB	127 557 042		128 351 928
	Autres dettes	EC	542 164 895		547 561 520
	Produits constatés d'avance (4)	ED			
RENOIS	Ecart de conversion passif *	EE	769 294 527		829 661 868
		EF			
		EG	522 838 166		532 863 878
		EH			
		EA			
		EB			
		EC			
		ED			
		EE			
		EF			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2012.

3

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFRP N° 2052 2017

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER		Exercice N				Barème (N-1)	
		Fonction		Équipements et livraisons intracommerciales		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION		FA	2 211 812 718	FB	883 864	FC	2 212 696 581
Ventes de marchandises *							2 131 020 415
Production vendue { biens* services* }		FD	35 560	FE		FF	35 560
		FG	108 682 425	FH		FI	108 682 425
Chiffres d'affaires nets*		FJ	2 320 530 703	FK	883 864	FL	2 321 414 567
Production stockée *						FM	2 216 829 483
Production immobilisée *						FN	
Subventions d'exploitation						FO	482 553
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)						FP	90 399 426
Autres produits (1) (11)						FQ	1 199 730
Total des produits d'exploitation (2) (1)						FR	2 413 496 275
A achats de marchandises (y compris droits de douane) *						FS	1 641 289 988
Variation de stock (marchandises) *						FT	(20 806 503)
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *						FU	(3 027 644)
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	324 657 244
Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	35 688 572
Salaires et traitements *						FY	214 753 075
Charges sociales (10)						FZ	101 836 441
CHARGES D'EXPLOITATION						GA	28 560 273
Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *						GB	28 612 411
Sur actif circulant : dotations aux provisions *						GC	2 869 672
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	36 408 773
Autres charges (12)						GE	1 973 863
Total des charges d'exploitation (4) (11)						GF	2 367 231 398
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (1-11)						GG	46 264 878
Bénéfice attribué ou perte transférée *						GH	3 482 235
Perte supportée ou bénéfice transféré *						GI	23 954
Produits financiers de participations (5)						GJ	88 826
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	1 858 432
Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	11 082 269
Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	461 645 700
Différences positives de change						GN	19 401
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	11 377
Total des produits financiers (V)						GP	11 190 496
Dotations financières aux amortissements et provisions *						QQ	475 866 667
Intérêts et charges assimilés (6)						GR	623 187
Différences négatives de change						GS	15 974
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	27 548
Total des charges financières (VI)						GU	639 161
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	10 551 335
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (1 - II + III - IV + V - VI)						GW	60 274 494
35 149 730							

(REVENIR à voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le tableau n° 2052.

DCFTP N° 2053 2017

Mean

Des explications concernant cette rubrique sont données et dans le n° 2012

SA BOULANGER

[illegible]

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118	119	120	121	122	123	124	125	126	127	128	129	130	131	132	133	134	135	136	137	138	139	140	141	142	143	144	145	146	147	148	149	150	151	152	153	154	155	156	157	158	159	160	161	162	163	164	165	166	167	168	169	170	171	172	173	174	175	176	177	178	179	180	181	182	183	184	185	186	187	188	189	190	191	192	193	194	195	196	197	198	199	200	201	202	203	204	205	206	207	208	209	210	211	212	213	214	215	216	217	218	219	220	221	222	223	224	225	226	227	228	229	230	231	232	233	234	235	236	237	238	239	240	241	242	243	244	245	246	247	248	249	250	251	252	253	254	255	256	257	258	259	260	261	262	263	264	265	266	267	268	269	270	271	272	273	274	275	276	277	278	279	280	281	282	283	284	285	286	287	288	289	290	291	292	293	294	295	296	297	298	299	300	301	302	303	304	305	306	307	308	309	310	311	312	313	314	315	316	317	318	319	320	321	322	323	324	325	326	327	328	329	330	331	332	333	334	335	336	337	338	339	340	341	342	343	344	345	346	347	348	349	350	351	352	353	354	355	356	357	358	359	360	361	362	363	364	365	366	367	368	369	370	371	372	373	374	375	376	377	378	379	380	381	382	383	384	385	386	387	388	389	390	391	392	393	394	395	396	397	398	399	400	401	402	403	404	405	406	407	408	409	410	411	412	413	414	415	416	417	418	419	420	421	422	423	424	425	426	427	428	429	430	431	432	433	434	435	436	437	438	439	440	441	442	443	444	445	446	447	448	449	450	451	452	453	454	455	456	457	458	459	460	461	462	463	464	465	466
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : **SA BOULANGER**Néant ☐

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations - dotations de l'exercice	Diminutions - amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE 32 229 616	PF 4 057 310	PG 1 974 185	PH 34 312 741
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM 25 054 870	PN 1 212 396	PO	PQ 26 267 266
	Sur sol d'autrui	PR 42 397 913	PS 2 896 968	PT 3 913 541	PU 41 381 340
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV 5 742 506	PW 198 268	PX 130 682	PY 5 810 092
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ 13 390 014	QA 761 577	QB 1 476 704	QC 12 674 888
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD 169 175 937	QE 17 065 446	QF 6 745 617	QG 179 495 767
	Matériel de transport	QH 30 063	QI 69	QJ 636	QK 29 496
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL 23 774 523	QM 2 368 238	QN 947 717	QO 25 195 044
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
TOTAL III		QU 279 565 826	QV 24 502 963	QW 13 214 896	QX 290 853 893
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON 311 795 441	OP 28 560 273	OQ 15 189 081	OR 325 166 633

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc et am des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immob corporelles	Inst. gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de autres de participations TOTAL IV	NL	TOTAL GENERAL DES VENUES (NS + NT + NU)		NM	TOTAL GENERAL DES VENUES (NW - NY)		NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NY
Total général des venues (NP + NQ + NR)	NW	TOTAL GENERAL DES VENUES (NS + NT + NU)		NY	TOTAL GENERAL DES VENUES (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(7)

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056 2017

Désignation de l'entreprise : **SA BOULANGER**Néant ☐

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
		3T	TA	TB	TC			TC	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *		3U	TD	TE	TF			TF	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *		3V	TG	TH	TI			TI	
Provisions pour hausse des prix (I) *		3X	31 910 686	TN	TO	11 549 510		TO	27 587 897
Amortissements dérogatoires		D3		D5	D6			D6	
Dont majorations exceptionnelles de 30%		U		IL	IM			IM	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		3Y		TP	TR			TR	
Autres provisions réglementées (I)		3Z	31 910 686	TS	TU	11 549 510		TU	27 587 897
TOTAL I		4A	9 178 766	4B	4C	2 994 672		4D	7 949 773
Provisions pour litiges		4E	36 929 276	4F	4G	36 735 177		4H	33 494 550
Provisions pour garanties données aux clients		4J		4K	4L			4M	
Provisions pour pertes sur marchés à terme		4N		4P	4R			4S	
Provisions pour amendes et pénalités		4T		4U	4V			4W	
Provisions pour pertes de change		4X		4Y	4Z			5A	
Provisions pour pensions et obligations similaires		5B	195 496	5C	5D	147 321		5E	48 175
Provisions pour impôts (I)		5F		5H	5J			5K	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *		EO		EP	EQ			ER	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions		5R		5S	5T			5U	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *		5V	2 846 119	5W	5X	2 846 119		5Y	3 108 322
Autres provisions pour risques et charges (I)		5Z	49 149 657	TV	TW	42 723 289		TX	44 680 820
TOTAL II		6A	16 344 082	6B	6C			6D	16 491 113
sur immobilisations		6E	3 815 622	6F	6G	2 820 747		6H	2 081 619
		6I		6J	6K			6L	
		6M		6N	6O			6P	
		6Q	1 600 474	6R	6S	5 000 088		6T	2 097 786
		6R		6S	6T	422 814		6U	308 962
Sur stocks et en cours		6T	422 814	6U	6V	422 814		6W	308 962
Sur comptes clients		6X	1 141 266	6Y	6Z	676 257		7A	927 933
Autres provisions pour dépréciation (I) *		7B	28 324 347	TY	TZ	8 919 907		UA	23 587 887
TOTAL III		7C	109 384 690	UB	UC	63 192 706		UD	95 696 604
TOTAL GENERAL (I + II + III)				UE	UF	45 680 456			
Dont dotations et reprises				UG	UH				
				UI	UJ	17 512 250			
				UK					10

Titres non en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5 du C.G.I.

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5^o du C.G.I.

(1) à détailler sur feuille séparée l'année de constitution de la provision au selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être réimputées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2017.

Désignation de l'entreprise : SA BOULANGER										Néant ☐	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP	1 450 135	UR		US	1 450 135		
	Autres immobilisations financières			UT	4 887 382	UV		UW	4 887 382		
	Clients douteux ou litigieux			VA	160 584		160 584				
	Autres créances clients			UX	26 927 505		26 927 505				
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UC)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY	458 160		458 160				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	17 088 286		17 088 286				
Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN									
Divers		VP	1 892 160		1 892 160						
Groupe et associés (2)			VC	86 237 775		86 237 775					
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	141 563 601		141 563 601					
Charges constatées d'avance			VS	13 366 595		13 366 595					
TOTAUX			VT	294 032 183	VU	287 694 666	VV	6 337 517			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice			VD						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VE						
			VF								
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	30 484		30 484						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	288 095 951		288 095 951						
Personnel et comptes rattachés		8C	44 070 930		44 070 930						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	38 746 636		38 746 636						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	4 297 553		4 297 553					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 823 474		8 823 474					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	2 514 997		2 514 997						
Groupe et associés (2)		VI	1 629 270		1 629 270						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	7 071 829		7 071 829						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	127 557 042		127 557 042						
TOTAUX		VY	522 838 166	VZ	522 838 166						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ							
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL						
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.											

Le bilan de l'exercice présente un total de 769 294 527 €

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 2 463 710 471 € et un total charges de 2 409 808 760 €, dégageant ainsi un résultat de 53 901 711 €.

L'exercice considéré débute le 01/01/2017 et finit le 31/12/2017. Il a une durée de 12 mois.

I. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Contrôle fiscal des exercices 2013 à 2015

Sur l'exercice 2017, la direction générale des finances publiques a procédé à une vérification de comptabilité de la société pour la période allant du 01/01/2013 au 31/12/2015. Ce contrôle a fait l'objet d'une proposition d'une rectification portant principalement sur des provisions constituées par la société.

Cette proposition de rectification s'est traduite par un rehaussement des bases des résultats fiscaux des exercices 2014, et 2015. L'impact de ce contrôle fiscal sur le résultat de l'exercice 2017 de la Société est neutre dans la mesure où les provisions qui ont fait l'objet des rehaussements ont été intégralement reprises sur l'exercice 2017.

Contrôle fiscal au titre de la CFE

Le 17 octobre 2017, la société a été notifiée par la direction générale des finances publiques des modifications apportées aux bases imposables en matière de CFE pour les exercices 2014, 2015, et 2016.

Le rehaussement total notifié par l'administration fiscale s'élève à 3 322 317 €. Ce risque a été intégralement provisionné dans les comptes de l'exercice 2017.

Changements d'estimations comptables

Sur l'exercice 2017, la société a changé la méthode de dépréciation des stocks, et la méthode de détermination de la provision pour garantie.

Ces changements sont présentés dans le paragraphe 4.Stocks pour la provision pour dépréciation des stocks et 6. Provisions pour risques et charges pour la provision pour garantie.

Ouvertures et fermetures de magasins

Sur l'exercice 2017, la société a procédé à l'ouverture de 8 magasins et au transfert à la société Solvarea de 2 centres de services.

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX ET REMARQUES

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le Plan Comptable Général.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

S.A.BOULANGER

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices.

METHODES COMPTABLES

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les fonds commerciaux figurent au bilan à leur valeur d'origine ou à leur valeur réévaluée (réévaluation légale de 1976), et n'ont pas été amortis.

Les fonds créés après 1976 n'apparaissent pas au bilan.

Les logiciels informatiques sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité de 3 ans.

Détail des droits au bail et fonds commerciaux

Site (€)	DATE DE MISE EN SERVICE	VALEUR D'ACQUISITION
DROIT AU BAIL		
CAMBRAJ	01/01/1995	24 239,39
DOUAI	01/01/1995	41 313,68
BELFORT	09/10/2000	114 336,76
NIORT	23/12/2013	250 000,00
PARIS-OPERA	21/10/2015	3 004 200,00
PARIS-BEAUGRENEEL	01/01/2016	533 573,53
STRASBOURG	09/01/1989	670 775,83
VITROLLES	01/01/1990	47 716,54
BOURG EN BRESSE	16/08/2017	90 000,00
PARIS-ITALIE	30/11/2017	200 000,00
SOUS/TOTAL		4 976 155,73
FONDS COMMERCIAUX		
ROANNE	01/01/1995	69 688,41
DISTRIBUTION ANTENNE SERVICE	01/01/1995	137 345,89
UMONEST	01/01/1995	103 665,33
VANNES	31/08/1994	183 701,07
ST BIREUC	31/08/1994	45 734,71
LE MANS	01/01/2001	830 847,14
PLAN DE CAMPAGNE	01/01/2005	162 756,81
PARIS-BEAUGRENEELLE	01/01/2016	60 979,61
SOUS/TOTAL		1 594 718,97
TOTAL		6 570 874,70

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charge.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (composants) sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

S.A.BOULANGER

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée réelle d'utilisation, en moyenne elles s'établissent comme suit :

Gros-œuvre, charpentes, ossatures, bardage métallique	25 ans
Couverture, isolation	20 ans
VRD, espaces verts	15 ans
Etanchéité, portes, volets, serrures	10 ans
Peintures extérieures, menuiserie alu, vitres, portes automatiques	8 ans
Installations techniques, matériels et outillages	3 à 8 ans
Autres immobilisations	3 à 5 ans

Le mode d'amortissement linéaire a été retenu.

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

La dotation aux amortissements dérogatoires sur l'exercice est de 7 227 K€, et la reprise sur amortissements dérogatoires est de 11 550 K€.

Au 31/12/2017, la provision pour amortissements dérogatoires s'élève à 27 588 K€.

Une provision pour dépréciation des immobilisations est constatée lorsque la valeur actuelle des biens est inférieure à la valeur comptable. Au 31 décembre 2017, une provision pour dépréciation d'un montant de 8 283 K€ est comptabilisée dans les comptes.

3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation des titres de participation est constatée lorsque la valeur des titres est inférieure à la quote-part de situation nette de la société et que les perspectives à 5 ans ne permettent pas de revenir à une situation positive.

4. STOCKS

Les stocks sont évalués au dernier Prix d'Achat. Considérant la rotation rapide des stocks et leur caractère déflationniste, la valeur nette obtenue est similaire à celle qui aurait résulté de l'application de la méthode FIFO.

Aux termes de l'article 321-19 du règlement n°99-03 du CRC relatif au Plan Comptable Général et conformément à la première application du Règlement CRC 2004-06 du 23 novembre 2004, la valorisation de stocks incorpore le taux d'escompte et le transport sur achat jusqu'au magasin et ce depuis le 1er janvier 2005.

Depuis le 1er janvier 2012, la valorisation des stocks n'incorpore plus de services distincts.

Les dépréciations correspondent à la perte de valeur des stocks défraichis et aux valeurs des stocks décotés calculées par ligne de produits selon l'ancienneté des produits.

S.A. BOULANGER

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dépréciations sont obtenues en appliquant aux références en stock les taux de perte réelle historiquement constatés. Ces taux sont connus selon l'analyse de l'écoulement des références en stock aux clôtures précédentes pour lesquelles les 24 mois de ventes suivants sont pleinement connus. La somme des marges sur ventes cumulées négatives des références est ramenée à la valeur en stock de leur groupe de marchandise d'appartenance.

Cette analyse se réalise selon l'ancienneté des produits connue grâce à la date de dernière réception.

L'impact de ce changement d'estimation comptable se traduit par une reprise de 2,1 M€ sur l'exercice 2017.

Au 31/12/2017, la valeur nette des stocks se décomposent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Valeur Brute		
Marchandises	310 429	289 765
Pièces détachées	602	622
Cuisines	823	660
Total	311 854	291 047
Dépréciation		
Marchandises	2 098	4 773
Pièces détachées	-	62
Cuisines	-	165
Total	2 098	5 000
Valeur Nette		
Marchandises	308 331	284 992
Pièces détachées	602	560
Cuisines	823	495
Total	309 756	286 047

5. CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes sont valorisées à leurs valeurs nominales.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, aucune dépréciation sur les créances clients n'est comptabilisée en fonction du retard des règlements.

Seules les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation selon l'ancienneté de la créance et le risque encouru.

6. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges sont constituées dans le respect des principes comptables. Les risques sont évalués sur la base des demandes reçues des tiers et des actions en défense de la société.

Provision pour garantie

Certaines marchandises sont assorties d'une garantie d'une durée maximale de 36 mois (60 mois pour certains accessoires). Pour ces produits, une provision pour garantie est constatée lors de la vente. Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette provision est calculée sur la base

- des coûts de garantie historiquement constatés par ligne de métier
- du CA réalisé et restant à garantir à la clôture
- de la probabilité de survenance des coûts de réparations

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2017, un retraitement est opéré pour ne déduire du résultat fiscal qu'une quote-part de cette provision. La partie non déductible correspond principalement aux frais de main d'œuvre et frais généraux des magasins et des centres de réparation.

7. CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de marchandises et les ventes de services aux clients.

8. NOTION DE RESULTAT COURANT ET RESULTAT EXCEPTIONNEL

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

9. IMPOT SUR LES BENEFICES

La société est membre de l'intégration fiscale du groupe HTM. La société tête de groupe de l'intégration fiscale HTM Group SA, en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent l'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère.

III. NOTES SUR LE BILAN
1. TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

SOCIETES	CAPITAL	Capitaux propres autres que le capital	Quota part de capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus (Provision)	RESULTAT NET	CHIFFRE D'AFFAIRES NET
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLES concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de la Société astreinte à la publication.						
FILIALES (50 % au moins du capital détenu par la Société)						
S.A. ARATUBA DE BOELE LASN 1083 HJ 1008B AMSTERDAM	50,000	-44,583	100%	1 600 474 (1 600 474)	0	
SCI CYCAS RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN - 59273 FRETIN	1,000	-13,656	99.90%	1,302,407	-13,656	
SCI OLVEA RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN - 59273 FRETIN	1,000	-9,636	99.90%	665,104	-9,636	
SCI ATOUT PARC RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN - 59273 FRETIN	100	230,230	99.00%	504,394	263,250	2,418,325
SCI MERIGNAC RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN - 59273 FRETIN	160	3,228,177	99.9875%	160	3,199,447	6,345,629
BOULANGER France SA RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN - 59273 FRETIN	37,000	876	99.9%	70,430	821	
SCI TECHNOCITE RUE DE LA HAIE PLOUVIER CRT DE LESQUIN - 59273 FRETIN	1,000	-691	99.0%	990	-691	
C. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX concernant les autres filiales et participations						
FILIALES						
Participations françaises				897,280		
WEBDISTRIB				60		

2. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique est représentée principalement par les dépôts et cautionnements.

3. PRODUITS A RECEVOIR

en K€	2017	2016
Clients - Factures à établir	2,254	1,357
Ristournes à recevoir	95,794	92,367
Personnel	4	39
Organismes sociaux		
Etat	1,892	909
Assurances - Indemnités à recevoir	591	782
Total	100,535	95,454

4. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

en K€	2017	2016
Marchandises facturées non reçues	891	1,291
Honoraires	409	610
Locations mobilières, immobilières et charges locatives	9,355	9,746
Entretien matériel informatique	848	1,006
Location matériel informatique	57	
Publicité	1,545	1,266
Droit d'entrée	262	383
Divers autres	-	23
Total	13,367	14,325

5. CHARGES A PAYER

en K€	2017	2016
Intérêts courus		
Intérêts / Participation		
Fournisseurs - Factures non parvenues	57,516	55,056
Congés payés	18,385	17,505
Participation des salariés	9,644	8,348
Salaires à payer	3,676	3,294
Déplacements à payer	9	
Orgnaismes sociaux - Charges à payer	12,433	11,465
Etat - Charges à payer	944	960
RRR à accorder	76	52
Total	102,683	96,680

6. PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les produits constatés d'avance représentent la quote-part des ventes de contrats d'extension de garantie non définitivement acquise au titre de l'exercice, compte tenu des risques de mise en œuvre de ces garanties dans le temps.

S.A.BOULANGER

Sur la vente des extensions de garantie, 15% sont constatés en résultat à la signature pour couvrir les frais de commercialisation. Le solde est comptabilisé en produit constaté d'avance et est repris linéairement en résultat sur la durée du contrat.

Au 31/12/2017, ils représentent 127,6 M€.

7. FOND PROPRES

Capital Social	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (€)	TOTAL (€)
Au 1er janvier 2017	2,900,826	14	40,611,564
Augmentations			-
Diminutions			-
Au 31 décembre 2017	2,900,826	14	40,611,564

Les fonds propres passent de 232 950 K€ à 182 529 K€ soit une diminution de 50 421 K€.

Cette variation s'analyse comme suit :

(en K€)	2016	Affectation Résultat	Dividendes	Diminution	Augmentation	Autres	2017
CAPITAL	40,612						40,612
PRIMES D'EMISSIONS	12,701						12,701
RESERVE LEGALE	3,665				396		4,061
AUTRES RESERVES							-
REPORT A NOUVEAU	110,263	33,799	100,396				43,666
RESULTAT	33,799	33,799			53,902		53,902
PROV REGLEMENTEES	31,911			11,550	7,226		27,587
TOTAL	232,951	-	100,396	11,550	61,524	-	182,529

Les provisions réglementées sont représentées par la provision pour amortissements dérogatoire.

8. PROVISIONS

Provisions Litiges

Les provisions litiges, couvrant des risques nés de litiges avec des tiers, s'élèvent au 31 décembre 2017 à 7 950 K€.

Provision garantie

Les provisions Garantie s'élèvent à 33 495 K€ au 31 décembre 2017 contre 36 929 K€ au 31 décembre 2016.

Méthode de calcul de la provision des points CARTE PARTENAIRE

La provision carte partenaire est déterminée en utilisant les paramètres suivants :

Stock de points acquis et encore valables incluant les chèques émis en fin d'année

Taux d'utilisation obtenu à partir de l'observation de données historiques ajustées de l'expérience de la société. Ce taux s'établit à 70% au 31/12/2017.

Coût pour la société obtenu en retirant à la valeur faciale des points la TVA et la marge moyenne constatée.

La provision s'élève à 3 108 K€ en 2017 contre 2 846 K€ en 2016.

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la société se compose principalement comme suit :

- Variation des provisions réglementées : produit net de 4 324 K€
- Variation des provisions pour risques et charges : produit net de 1 376 K€
- Débits sur vente : produit net de 1 347 K€
- Moins-value sur cession d'actifs immobilisés : charge nette de 1 704 K€
- Variation des provisions exceptionnelles sur immobilisations : produit net de 1 587 K€
- Autres charges et produits exceptionnels (pénalités, amendes et autres) : produit de 526 K€

Détail des transferts de charges

Les transferts de charges au 31/12/2017 correspondent principalement aux extensions de garanties pour 44,7 M€.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société a comptabilisé dans ses comptes au 31 décembre 2017 un CICE de 11 756 K€ correspondant à 7% de la masse salariale éligible de l'exercice, et inclut le CICE à 6% concernant les rémunérations encourues en 2017 mais versées en 2018 (congrés payés, RTT, primes...) qui a donné lieu à produit à recevoir comme le propose la Compagnie Nationale des Commissaires en Comptes dans son avis du 23 mai 2013, celui-ci ayant pu être estimé avec suffisamment de fiabilité.

Le CICE a été enregistré en diminution de l'impôt sur les sociétés comme l'autorise la note de l'Autorité des normes comptables de février 2013.

Ce Crédit d'Impôt a fait l'objet d'un préfinancement auprès d'un établissement de crédit pour un montant de 10 533 K€ et nous avons à rendre compte de son utilisation dans les comptes annuels. Celle-ci sera définie dans le cadre du processus de concertation prévu par la Loi de sécurisation de l'Emploi avec le Comité d'entreprise, avant le premier juillet de chaque année.

Ce processus étant en cours, nous pouvons d'ores et déjà indiquer que le CICE sera utilisé conformément aux objectifs du législateur, à savoir la reconstitution de notre fonds de roulement, via l'amélioration de notre trésorerie.

V. AUTRES INFORMATIONS

1. EFFECTIF au 31/12

	au 31/12/2017	au 31/12/2016
Ouvriers/employés	6,561	6,617
Agents maîtrise	276	244
Cadre	1,063	1,066
TOTAL	7,920	7,927

2. TABLEAU DE REPARTITION DE L'IMPOT

Répartition (K€)	Résultat comptable avant impôt	Impôt théorique	Impôt théorique / différence fiscal comptables	Impôt théorique retraité	Crédit d'impôt	Résultat après impôt
Résultat courant avant impôt	60 274	- 23 766	2 438	- 26 204	11 966	45 036
Résultat exceptionnel	7 456	- 2 540	647	- 3 587		3 869
Participation des salariés	- 9 644	3 803	476	3 327		- 6 317
<u>Impôt</u>		- 31		- 31		- 31
Report déficitaires		- 10 344		10 344		10 344
Résultat	58 086	- 22 934	- 6 784	- 16 150	11 966	53 902

3. ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

En K€	Base	Impôt
<u>Allègements futurs</u>		
Différences fiscal-comptables		
- Charges à payer déductible l'année de leur règlement	17 901	7 058
- Provision pour risques et charges non déductibles	1 218	480
Reports déficitaires	256 969	88 474
<u>Accroissements futurs</u>		
Provisions réglementées		
- Amortissements dérogatoires	27 588	10 878

4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés :

- Cautions données en remplacement d'un dépôt de garantie de loyers (Baux commerciaux) pour 6 853 K€

Dettes assorties de garanties : Néant

Engagements reçus :

Ligne de crédit bancaire confirmée : Néant

S.A.BOULANGER

Engagements de crédit-bail :

en K€	BIENS INCORPORELS	BIENS MOBILIERS	BIENS IMMOBILIERS
Valeur d'origine	14,158	10,452	20,000
Amortissements			
- Cumul exercices antérieurs	7,702	4,179	0
- Dotation de l'exercice	1,870	1,474	535
Total	9,572	5,653	535
Redevances payées			
- Cumul exercices antérieurs	8,788	8,322	0
- Exercice	2,492	2,381	802
Total	12,278	8,683	802
Redevances restant à payer			
- A 1 an au plus	1,402	1,789	1,611
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	478	0	6,554
- A plus de 5 ans			11,033
Total	1,880	1,789	19,198
Valeur résiduelle			
- A 1 an au plus	0	0	0
- A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0	0
- A plus de 5 ans			
Total	0	0	0
Montant pris en charge dans l'exercice	1,402	1,789	1,611

Indemnité de fin de carrière

La valeur des engagements de la société Boulanger au titre des Indemnités de Fin de carrière au 31 décembre 2017 s'élève à 28 245 K€, sous les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,50 % - basé sur le taux des obligations à long terme du secteur privé (euro zone AA rated corporate bonds +10 years)
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Rendement attendu du fonds : 1,50 %
- Taux de charges patronales :
 - Cadre : 48 %
 - Agents de maîtrise : 45 %
 - Employés/ouvriers : 40 %
- Age de départ en retraite : 65 ans
- Table de mortalité : INSEE TD/TV 2012-2014
- Mobilité calculé en fonction de tranches d'âge et des CSP (moyenne : 8,3%)

Par ailleurs au niveau de la société Boulanger SA, des fonds ont été versés à une compagnie d'assurance pour couvrir ce passif pour un montant de 3 723 K€.

Risques de change : Néant

Droits individuels à la formation

Ce dispositif a été remplacé au 31/12/2014 par le CPF compte personnel de formation. Les heures acquises dans le cadre du DIF ont été reportées au crédit d'heure du CPF.

Non provisionné en 2017.

5. EVENEMENTS POST CLOTURE

NEANT

6. IDENTITE DE LA SOCIETE CONSOLIDANTE

La société établissant les comptes consolidés est la société :

HTM Group
Avenue de la Motte
59810 LESQUIN
Siret : 478 613 169 00042

Les comptes sont consolidés par la méthode de l'intégration globale.

7. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires CAC s'élèvent à 204 K€ pour l'exercice 2017.

POUVOIR

Je, soussigné **Etienne HUREZ**,

Agissant en qualité de **DIRECTEUR GENERAL** de la société **BOULANGER SA**,

Fonction à laquelle j'ai été nommé par une décision du Conseil d'Administration en date du 26 septembre 2017,

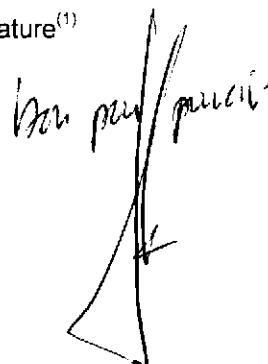
Donne tous pouvoirs à

Monsieur Jacques FRAYSSE, Directeur Juridique,
Et/ou Madame Emilie CIMENTI, Juriste,

A l'effet d'effectuer toutes formalités légales de dépôt et de publicité au Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi qu'auprès de toutes autorités administratives et de tous tiers à cet effet et à tous autres effets, signer et certifier conformes tous actes, pièces et déclarations et en général faire ce qui est nécessaire.

Fait à LESQUIN,
Le 23 septembre 2019,

Signature⁽¹⁾



bon pour pouvoir

⁽¹⁾ Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir ».